

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La SFM reçoit un financement pour soutenir les victimes d'actes criminels

Saint-Boniface, le 14 avril 2021 – La Société de la francophonie manitobaine (SFM) est heureuse d'annoncer le financement reçu du ministère de la Justice du gouvernement du Manitoba pour un projet communautaire d'aide aux victimes d'actes criminels.

Le but ultime du projet est de répondre aux besoins de soutien, d'information et de formation des victimes d'actes criminels provenant de divers groupes de la communauté francophone grâce à un continuum intégré de services offerts par et pour les francophones. Le projet répond aux besoins d'information et de formation des organismes et agences qui travaillent avec ces groupes, notamment les femmes, les personnes âgées, les jeunes, la communauté LGBTQ+ et les nouveaux immigrants.

« Il s'agit d'un projet pour et par la communauté francophone du Manitoba, » indique Christian Monnin, président de la SFM. « Nous croyons que les victimes qui ont le français comme langue maternelle et les immigrants et réfugiés qui ont le français comme langue officielle sont particulièrement portés à demander des services en français. Ces services doivent être facilement accessibles à toutes les Manitobaines et tous les Manitobains d'expression française. »

Le projet, construit sur trois piliers, propose une gamme de services bien intégrés offerts par et pour les francophones :

1. L'offre de services de counseling et d'aide psychologique en français aux victimes d'actes criminels ;
2. Un portail d'information en français pour les victimes d'actes criminels et ceux qui leur fournissent des services ;
3. L'offre de formations à offrir en français aux victimes d'actes criminels ou aux personnes qui leur fournissent des services.

La SFM s'associera à plusieurs partenaires sur ce projet. Pluri-elles et le Centre Renaissance ont été identifiés comme les principaux partenaires pour l'offre de services de counseling et d'aide psychologique. Le partenaire principal pour les piliers de l'information et de la formation est l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM).

« Grâce à cette initiative, l'AJEFM pourra augmenter et renforcer ses services d'information juridique pour mieux répondre aux besoins des francophones qui subissent des traumatismes sérieux en raison de comportements criminels, » indique professeur Gerald Heckman, président de l'AJEFM.

La SFM est l'une des deux douzaines d'organisations qui se partageront 6,4 millions de dollars du gouvernement provincial pour offrir des soutiens et des services aux victimes d'actes criminels.

La Société de la francophonie manitobaine (SFM), organisme porte-parole de la communauté francophone du Manitoba, veille à l'épanouissement de cette communauté et revendique le plein respect des droits de celle-ci.

-30-

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Marianne Champagne

Gestionnaire des communications

Téléphone : (204) 233-4915 mchampagne@sfm.mb.ca